



Mission Etablissement Recevant du Public

Public Concerné ?

Constructeurs, propriétaires et exploitants d'ERP ou de groupements d'ERP.

Quand ?

Tout projet de construction, d'aménagement, de modification, de changement de destination d'un ERP.

Réglementation ?

Délibération n° 315 du 30 août 2013 relative à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP.

Article 73 : « Pour tous les établissements recevant du public, le dossier de demande d'avis préalable à la réalisation du projet doit être constitué par un bureau d'études déclaré auprès du comité territorial de sécurité et spécialisé en matière de prévention des risques d'incendie et de panique. »

Missions de conception

- Participation aux réunions de conception ESQ, APS, APD et PC pour définition des exigences réglementaires et propositions de solutions adaptées au projet.
- Rédaction de la notice de sécurité incendie avec plans de sécurité.
- Echanges avec le bureau de contrôle.
- Relations avec les institutions (obtention n°ERP, éventuels échanges pour avis/dérogation, rencontre si besoin des services de secours).





Missions de réalisation

- Suivi chantier (assistance à l'équipe de maîtrise d'œuvre) :
 - o Participation quand nécessaire aux réunions de travail maîtrise d'œuvre.
 - o Assistance en cas de modifications du projet impactant la sécurité incendie.
 - o Visites chantier.
- Réception :
 - o Visite finale avant le passage du Comité Territorial de Sécurité (CTS).
 - o Participation à la visite d'ouverture du CTS.

Quelques références

Ci-dessous quelques références sur différentes tailles et types d'ERP :

- Aéroport internationale de la Tontouta
- Centres commerciaux
- Projet hôtelier Gouaro Deva
- Centre de Soins de Suite et de Réadaptation (CSSR)
- Hôtel Beaurivage
- Collège de Paiamboué
- Salle polyvalente culturelle de la demi-lune de Pouembout
- Médiathèque de Koumac
- le Ponton
- Petits établissements : cabinets médicaux, restaurants, magasins ...

Autres missions incendie possibles

- Mission de coordination SSI (Système de Sécurité Incendie).
- Mission RUS (Responsable Unique de Sécurité).
- Mission incendie Habitation
- Audit réglementaire.
- Ingénierie d'un système d'extinction automatique à eau ou à gaz, RIA.
- Formation du personnel à l'utilisation des moyens de lutte contre le feu et l'évacuation.



CAPSE >> est organisme de formation professionnelle continue agréé DFPC.
>> est centre agréé du Centre National de Prévention et de Protection pour la zone Pacifique

CAPSE NC // 3 Rue Dolbeau // ZI Ducos // BP 12377 // 98802 Nouméa Cedex // Tel : 25 30 20 // Fax : 28 29 10

CAPSE NORD // Lot 50 // Lot Municipal // BP 318 // 98825 Pouembout // Tel / Fax : 42 41 40

Email : capse.nc@capse.nc // Site internet : www.capse.nc // www.cnpp.com